

# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Soutien matériel et financier à la vie associative et au développement  
culturel du territoire

## Cahier des charges 2021

**Dossier à retourner au plus tard dimanche 03 janvier 2021**

**Contact :**

Service culture de la communauté de communes Cauvaldor  
Château des Doyens  
46110 CARENNAC  
Tel. : 05 65 33 81 36 / Email : [culture@cauvaldor.fr](mailto:culture@cauvaldor.fr)

Camille Bonnet  
Chargée de mission

Valentine Boé  
Responsable

Les dossiers devront être envoyés **complets** accompagnés des pièces justificatives **par mail à l'adresse suivante [culture@cauvaldor.fr](mailto:culture@cauvaldor.fr) et aussi par courrier postal au service culture, au château des Doyens à Carennac, avant dimanche 03 janvier 2021 (passée cette date aucun dossier ne sera accepté).**

**Attention :** Nous vous demandons de remplir le dossier de demande de subvention de **manière informatique** et de nous renvoyer le dossier complété **sous format PDF**. Il est fortement déconseillé de remplir le dossier de manière manuscrite.

### **Contexte :**

En 2009, le territoire a bénéficié du dispositif régional appelé « Projet Culturel de Territoire » (PCT) mis en place par la Région Midi-Pyrénées. Le but de ce dispositif était d'encourager le développement d'une politique culturelle à destination des territoires ruraux, afin d'offrir à tous les habitants un égal accès à la culture quel que soit leur lieu de résidence. Une convention triennale de développement culturel avait été signée en 2010 par la Région Midi-Pyrénées, le Conseil Départemental du Lot et le Syndicat Mixte Pays de la vallée de la Dordogne lotoise.

En 2014, la Région Midi-Pyrénées annonçait la suppression du dispositif. Forts de cette expérience, les élus du SMPVD ont souhaité poursuivre le développement des actions culturelles sur le territoire du SMPVD.

La communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (Cauvaldor) a étendu son périmètre géographique et celui de ses compétences. Cauvaldor a voté le 19 décembre 2016 la compétence culture. Dès lors, la collectivité développera une politique culturelle sur tout le territoire toute l'année pour tous ses habitants. Cauvaldor poursuivra le travail des élus du Syndicat Mixte du Pays de la Vallée et de la Dordogne (SMPVD), de la communauté de communes Cère et Dordogne et de la commune nouvelle Sousceyrac-en-Quercy.

**La commission culture** est présidée par M. Freddy Terlizzi et se compose de 68 élus communautaires.

### **Objet de la commande :**

A travers ces subventions culturelles, nous espérons offrir à tous les habitants du nord du Lot (territoire Cauvaldor) : un égal accès à la culture quel que soit leur lieu de résidence en offrant des propositions culturelles de qualité à destination du public local et particulièrement à destination des enfants.

### **Profil des associations demandeuses :**

Toutes les associations culturelles proposant un projet culturel sur le territoire de Cauvaldor sont éligibles aux versements de subventions à l'échelle communautaire.

Les associations patrimoniales qui souhaitent développer des projets culturels (hors restauration du patrimoine) pourront aussi présenter un dossier de demande de subvention au service culture de la communauté de communes (organisation d'exposition, projet pédagogique, etc).

Attention : Les associations culturelles et patrimoniales siégeant en dehors du territoire de Cauvaldor ne sont pas éligibles à l'attribution de subvention.

### **Territoire d'intervention :**

Ce dossier de demande de subvention couvre **le territoire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.**

La communauté de communes subventionnera uniquement des projets installés à l'intérieur du territoire de Cauvaldor.

### **Les projets devront répondre aux critères suivant pour être éligibles :**

- Pas de projet dont le coût global est inférieur à 4 000€
- 20 % d'autofinancement minimum pour le porteur de projet dont la possibilité de valoriser jusqu'à 10% du temps bénévole.
- La participation financière de Cauvaldor ne saurait excéder 30% du budget, plafonnée à 20 000€

- Qualité artistique et culturelle d'un projet pensé dans la durée
- Expérience du porteur de projet et/ou présence d'un professionnel salarié confirmé
- Travail sur l'année au-delà d'un événementiel
- Privilégier la saison annuelle (hors période estivale juillet-août)
- Participer à un rééquilibrage territorial en développant des actions sur l'ensemble du territoire
- Action se déroulant à minima sur plusieurs communes
- Encourager les manifestations à destination des habitants du territoire, en particulier les enfants et les jeunes
- Projets favorisant la coopération et la synergie entre plusieurs associations culturelles.
- Encourager les projets ayant une démarche éco-responsable.
- La demande doit rentrer dans le cadre d'une subvention de fonctionnement (c'est-à-dire financer une action précise) et non d'investissement (c'est-à-dire d'équipement).

**Légalement, il ne peut pas y avoir un financement communal si vous demandez une subvention à la communauté de communes Cauvaldor. Il est impossible de cumuler les deux.**

### **Procédure d'instructions et calendrier de dépôt des dossiers :**

La commission culture analyse les dossiers, propose le montant des subventions allouées. L'attribution des subventions est ensuite validée en bureau de Cauvaldor. Le bureau de Cauvaldor s'appuie sur les propositions de la commission pour les décisions concernant les projets à soutenir. Puis **le conseil communautaire vote la délibération finale.**

La commission culture est chargée de suivre les projets en amont et en aval de leur réalisation (montage, action, bilan...), d'assurer la cohérence entre les besoins du territoire et les projets.

Les dossiers seront examinés en fonction des critères décrits plus haut mais aussi en fonction de critères financiers. La commission sera particulièrement vigilante au maillage des actions culturelles sur l'ensemble du territoire de Cauvaldor et pas uniquement dans les chefs-lieux de cantons.

L'examen des dossiers par la commission culture aura lieu au mois de janvier 2021 pour un passage en bureau des élus de Cauvaldor au mois de février 2021.

Durant le mois de janvier, le service culture se rapprochera des associations ayant sollicitées une aide financière de la communauté de communes Cauvaldor mais ne respectant pas les critères d'attribution obligatoire.

Au mois de janvier, les associations subventionnables auront la possibilité de présenter de vives voix leur projet 2021 devant les élus de la commission culture : **2 réunions sont envisagées mercredi 03 février 2021 et mercredi 10 février 2021, de 18h à 20h.**

### **Versement de la subvention :**

80% des subventions seront versées durant le second trimestre 2021 à la suite du vote du budget du conseil communautaire. Les 20% restants seront versées en 2 temps (juillet 2021 et septembre 2021) selon le calendrier des manifestations culturelles.

### **Modalités de présentation des dossiers :**

Les dossiers présentés seront rédigés **OBLIGATOIREMENT** sur la fiche projet prévue à cet effet.

Les dossiers seront examinés **uniquement** si l'ensemble des pièces administratives demandées sont présentes :

- ✓ Le dossier : fiche projet
- ✓ Une lettre de demande de subvention adressée au Président Monsieur Raphaël Daubet
- ✓ Le tableau des critères d'évaluation complété par vos soins
- ✓ Bilan et compte de résultat de l'exercice précédent
- ✓ Compte rendu de la dernière assemblée générale
- ✓ Statuts de l'association et liste du bureau à jour
- ✓ Plan de financement détaillé de l'action (financement exprimé en pourcentage et en €)
- ✓ RIB

**Attention** : pour les associations subventionnées en 2020, un bilan est exigé par la communauté de communes Cauvaldor. En l'absence de ce document, le dossier de demande de subvention 2021 sera considéré comme non éligible.

**Communication :**

Les documents édités (affiches, brochures, dépliants, lettres d'information...) devront comporter une indication visible de la participation de **Cauvaldor** (logos) et la mention suivante : « Cette manifestation (action) est soutenue dans le cadre du projet culturel de la communauté de communes Cauvaldor ».

**La subvention obtenue est conditionnée à l'engagement de l'association à mettre en avant le soutien de Cauvaldor et à participer aux manifestations organisées par la communauté comme les fêtes des associations et la parution du Quiquoioù ? (Agenda culture et patrimoine de Cauvaldor).**

Les associations sont invitées à mentionner le soutien financier de Cauvaldor lors des discours, les élus culture de pôle se tiennent à votre disposition pour prendre la parole lors d'inauguration ou autres.

**Evaluation :**

Chaque projet soutenu sera évalué en fin d'exercice qualitativement et quantitativement. Le porteur de projet devra être à même de faire un bilan en termes de fréquentation, de diffusion, d'adhésion. Il conviendra qu'il mette en place ces outils dès le démarrage du projet.

Une fiche bilan vous sera envoyée et devra être complétée par vos soins une fois le projet finalisé.

**Pour tous autres renseignements ou conseils concernant le montage du dossier de demande de subvention 2021, n'hésitez pas à contacter le service culture de la communauté de communes Cauvaldor. De novembre à mi-décembre, les agents du service sont à votre disposition par téléphone ou par visio pour discuter de votre projet et venir en appui technique à l'écriture de votre dossier. (Voir coordonnées en p.1)**